

Société de gestion : ALTO INVEST - 6 avenue Charles de Gaulle - Hall B
78150 Le Chesnay - France - Tél. : 01 39 54 35 67 – Fax : 01 39 54 53 76

Dépositaire : SOCIETE GENERALE
29 boulevard Haussmann - 75009 Paris

ETAPE NUMERO 1 : RECEPISSE

FORMULAIRE RELATIF AU DELAI DE REFLEXION PREVU PAR L'ARTICLE L.341-16 DU CODE MONETAIRE ET FINANCIER

Je soussigné(e) M. Mme Mlle M. et Mme M. ou Mme

SOUSCRIPTEUR

CO-SOUSCRIPTEUR

Nom
Prénom
Né(e) le
A
Nationalité
Téléphone
E-mail
Adresse Postale
Code Postal
Adresse fiscale (Si différent de l'adresse postale)

Si co-souscription, situation familiale Célibataire Marié Veuf Divorcé Concubin Pacs

reconnais, avoir acquis le fonds **FCPI FORTUNE ALTO INNOVATION 3** en l'absence de tout démarchage bancaire ou financier tel que défini à l'article L.341-1 du Code Monétaire et Financier (*)

avoir été démarché ce jour par

Civilité, Prénom, Nom
N° d'enregistrement dans le fichier des démarcheurs de la Banque de France

Ci-après dénommé le « démarcheur » dont l'adresse professionnelle est :
(Nom société, adresse)

certifie que les fonds utilisés pour cette souscription ne résultent pas de l'exercice d'une activité illicite et ne concourent pas au blanchiment de capitaux ou au financement du terrorisme,

certifie que le « démarcheur », après s'être enquis de ma situation financière, de mon expérience et de mes objectifs en matière de placement et m'avoir justifié de son adresse professionnelle, du nom et de l'adresse de la personne morale pour le compte de laquelle le démarchage est effectué,

• m'a remis la brochure de présentation et la notice d'information du **FCPI FORTUNE ALTO INNOVATION 3** et m'a informé des risques que peut comporter ce produit (et en particulier le risque de pouvoir perdre de l'argent),

• a attiré mon attention sur l'avertissement de l'Autorité des Marchés Financiers figurant dans la notice d'information et dont je certifie avoir pris connaissance,

• m'a communiqué d'une manière claire et compréhensible, les informations utiles pour prendre ma décision et en particulier les conditions financières du **FCPI FORTUNE ALTO INNOVATION 3**,

• m'a informé en cas de démarchage, de l'existence d'un délai de réflexion qui m'est offert conformément à l'article L.341-16 du code monétaire et financier. Ce délai, pour la souscription du **FCPI FORTUNE ALTO INNOVATION 3**, est de 3 jours ouvrés (3 jours ouvrés avant la date de la souscription figurant sur la page suivante et le versement des fonds y afférent).

Les données à caractère personnel recueillies dans ce document par ALTO INVEST sont nécessaires pour votre demande de réservation du fonds concerné.

Elles pourront faire l'objet de traitements informatisés, pour les finalités suivantes : la souscription et la gestion du fonds.

Vos opérations et données personnelles sont couvertes par le secret professionnel auquel nous sommes tenus. Vous pouvez, à tout moment, conformément à la loi informatique fichiers et libertés du 6 janvier 1978, modifiée en 2004 vous opposer au traitement des informations vous concernant, y accéder, les faire rectifier en écrivant par lettre simple à ALTO INVEST 6 avenue Charles de Gaulle – Hall B – 78150 LE CHESNAY. Cette demande devra être accompagnée de la photocopie d'un titre d'identité portant la signature du titulaire.

Fait à,

Le

Signature(s) du ou des souscripteur(s) :

ETAPE NUMERO 2 : BULLETIN DE SOUSCRIPTION

Je déclare souscrire à
(nombre minimum de 15)

parts A de 105 Euros chacune de **FCPI FORTUNE ALTO INNOVATION 3** (dont ~~5 Euros~~ de droits d'entrée pour chaque part A), **2%**

pour un montant total de la souscription de Euros,

par chèque à l'ordre de
« FCPI FORTUNE ALTO INNOVATION 3 ».
Durée de blocage des avoirs :
6 ans et demi minimum

Ce versement sera converti en parts A du **FCPI FORTUNE ALTO INNOVATION 3** dès réception du versement par le dépositaire du FCPI. Il me sera adressé une attestation nominative pour les parts souscrites et libérées. J'entends bénéficier de la réduction d'ISF liée à ma souscription dans le fonds et reconnais que mon ISF dû au titre de l'année 2011 excède 40% de cette souscription, compte tenu de toutes les autres réductions d'ISF dont j'entends bénéficier en 2011.

Afin de bénéficier des avantages fiscaux^(*) spécifiques aux FCPI, je déclare :

• m'engager conformément aux dispositions du Code Général des Impôts à conserver les parts A souscrites jusqu'au 31 décembre de la 5^{ème} année suivant celle de leur souscription,

• avoir pris note que le bénéfice des exonérations et avantages fiscaux est également conditionné par le respect des deux conditions suivantes :

1. être fiscalement domicilié en France,

2. ne pas détenir avec les membres de mon groupe familial, directement ou indirectement, plus de 10 % des parts du **FCPI FORTUNE ALTO INNOVATION 3** à aucun moment, ni détenir ou avoir détenu à un moment quelconque au cours des cinq années précédant la souscription des parts du FCPI plus de 25 % des droits dans les bénéfices de sociétés dont les titres figurent à l'actif du FCPI.

AVERTISSEMENTS DE L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

L'AMF attire votre attention sur le fait que votre argent est bloqué pendant une durée de 6,5 années, sauf cas de déblocage anticipé prévus dans le règlement, soit jusqu'au 1er janvier 2018, prorogeable deux fois un an sur décision de la société de gestion, soit au plus tard jusqu'au 1er janvier 2020. Le fonds commun de placement dans l'innovation, catégorie de fonds commun de placement à risques, est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers.

Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce fonds de placement dans l'innovation décrits à la rubrique «profil de risque» de la notice d'information.

L'AMF attire l'attention des souscripteurs sur le fait que la délivrance de son agrément ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la société de gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détenez et de votre situation individuelle.

(*) Disponible sur demande

Encadrement des frais et commissions de commercialisation, de placement et de gestion

Le taux de frais annuel moyen (TFAM) gestionnaire et distributeur supporté par le souscripteur est égal au ratio, calculé en moyenne annuelle, entre :
 – le total des frais et commissions prélevés tout au long de la vie du fonds ou de la société mentionnés à l'article D. 214-91-1 du code monétaire et financier ;
 – et le montant des souscriptions initiales totales (incluant les droits d'entrée).

RUBRIQUE	DESCRIPTION DE LA RUBRIQUE	ABRÉVIATION ou formule de calcul	MONTANT ou taux consenti par le souscripteur
(1) Montant de souscription	Montant total de la souscription, exprimé en euros	(MT) hors droits d'entrée	
(2) Durée de prélèvement des frais de distribution	Nombre d'années pendant lesquelles peuvent être prélevés des frais de distribution	(N)	6,5 ans
(3) TFAM distributeur	Taux de frais annuel moyen distributeur maximal, exprimé en pourcentage :	(TFAM_D)	
(4) Montant maximal des frais de distribution	Montant total maximal des frais de distribution, exprimé en euros :	(TFAM_D) * (N) * (MT)	
(5) TFAM global	Taux de frais annuel moyen gestionnaire et distributeur maximal, exprimé en pourcentage (*) :	(TFAM_GD)	5,18%
(6) Montant maximal de l'ensemble des frais prélevés (à titre indicatif)	Montant total des frais de gestion et de distribution, exprimé en euros, à titre indicatif pour la durée (E) :	(TFAM_GD) * (N) * (MT)	

(*) Le taux de frais annuel moyen gestionnaire et distributeur maximal (TFAM_GD) ne peut être inférieur au taux de frais annuel moyen maximal qui peut être attribué au gestionnaire (TFAM_G).

Modalités spécifiques de partage de la plus-value au bénéfice de la société de gestion ("Carried interest")

DESCRIPTION DES PRINCIPALES RÈGLES DE PARTAGE DE LA PLUS-VALUE au bénéfice de la société de gestion (« Carried interest »)	ABRÉVIATION ou formule de calcul	VALEUR
Pourcentage des produits et plus-values nets de charges du fonds attribuée aux parts dotés de droits différenciés dès lors que le nominal des parts normales aura été remboursé au souscripteur	(PVD)	20%
Pourcentage minimal du montant du capital initial que les titulaires de parts dotés de droits différenciés doivent souscrire pour bénéficier du pourcentage (PVD)	(SM)	0,25%
Conditions de rentabilité du fonds qui doivent être réunies pour que les titulaires de parts dotés de droits différenciés puissent bénéficier du pourcentage (PVD) - Remboursement des parts A et B	(RM)	100%

La situation des FCPI précédents gérés par Alto Invest relative au quota d'investissements éligibles est la suivante :

DÉNOMINATION	Date de création	Pourcentage de l'actif éligible à la date du 31 décembre 2010	Date à laquelle l'actif doit comprendre au moins 60 % de titres éligibles
ALTO INNOVATION 2	2002	N.A. Pré-liquidation	31 décembre 2004
ALTO INNOVATION 3	2004	N.A. Pré-liquidation	31 décembre 2006
ALTO INNOVATION 4	2005	60,2%	31 décembre 2007
ALTO INNOVATION 5	2006	60,2%	31 décembre 2008
ALTO INNOVATION 6	2007	60,4%	31 décembre 2009
FCPI INNOVATION DURABLE	2007	61,1%	31 décembre 2009
FCPI FORTUNE ALTO	2008	66,0%	30 juin 2010
ALTO INNOVATION 7	2008	61,7%	31 décembre 2010
FCPI INNOVATION DURABLE 2	2008	62,4%	31 décembre 2010
FORTUNE ALTO INNOVATION 2	2009	73,4%	31 décembre 2010
ALTO INNOVATION 8	2009	24,3%	17 novembre 2011
FCPI EUROPE ALTO	2009	31,8%	14 décembre 2011
FCPI INNOVATION DURABLE 3	2009	15,1%	21 décembre 2011
ALTO INNOVATION 9	2010	0%	31 octobre 2012
FCPI EUROPE ALTO 2	2010	0%	31 octobre 2012

ETAPE NUMERO 3 : CONSERVATION DES PARTS

Je souhaite que les parts A que je souscris soient (cocher la case correspondante) :

- Conservées en nominatif pur à la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE (il me sera alors adressé une convention d'inscription en compte ainsi qu'une convention s'y rapportant).
 Transférées en faveur de mon compte titre ouvert auprès de l'établissement dont voici les coordonnées (joindre un RIB)

CODE BANCAIRE	CODE GUICHET	NUMÉRO DE COMPTE	CLÉ RIB

Fait en quatre exemplaires dont un m'est remis à _____ le ____/____/____

Joindre une photocopie recto-verso d'une pièce d'identité en cours de validité (CNI, passeport). En cas de démarchage, la signature du présent bulletin de souscription ainsi que le versement des fonds y afférent, ne peuvent intervenir que **3 jours ouvrés** minimum après la signature du formulaire relatif au délai de réflexion.

Le règlement du FCPI FORTUNE ALTO INNOVATION 3 est disponible sur demande auprès de la société de gestion.
 (2) : Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque souscripteur et est susceptible d'être modifié ultérieurement.

Coordonnées du commercialisateur ou cachet **Code ALTO INVEST N° 0159**



AROBAS FINANCE
 55, rue Sainte Anne
 75002 PARIS
 Tél. : 01-77-39-00-15

Le souscripteur accepte :

- de se priver de la part de son épargne investie sur les fonds souscrits pendant la durée de blocage mentionnée ci-dessus, qui ne pourra donc servir à un autre financement,
- éventuellement une perte de son investissement à l'issue de ces périodes de blocage.

L'avantage fiscal ne doit pas être la seule motivation de l'investissement.

Signature(s) du ou des souscripteur(s), précédée(s) de la mention « Lu et approuvé » :

J'ai pris connaissance des frais de gestion et de distribution susceptibles d'être appliqués.

Je consens à ce que soient prélevés des frais de distribution, à hauteur d'un montant maximal de _____ euros (a), pendant 6,5 an(s) (b).
 Ce montant est négociable avec le distributeur.

- (a) Montant figurant à la ligne (4) du tableau intitulé "Encadrement des frais et commissions, de placement et de gestion" ;
 (b) Nombre figurant à la ligne (2) du tableau intitulé "Encadrement des frais et commissions, de placement et de gestion".

Bon pour souscription, je déclare avoir pris connaissance de la notice d'information

1^{er} et 2^e exemplaires : ALTO INVEST

3^e exemplaire : COMMERCIALISATEUR

4^e exemplaire : CLIENT

6 avenue Charles de Gaulle - Hall B - 78150 Le Chesnay - France
 Tél.: +33 (0)1 39 54 35 67 - Fax : +33 (0)1 39 54 53 76 - site internet : www.altoinvest.fr
 Société Anonyme - au capital de 1 073 640 € - R.C.S. Versailles 439 294 331 - N° d'Agrément AMF : GP 01-39

Mieux vous connaître

Cette fiche de renseignement est obligatoire. Elle est établie dans le cadre des dispositions de l'article L.533-4 du Code Monétaire et Financier. Elle nous permet de mieux vous connaître et de répondre du mieux possible à vos besoins, vos objectifs et votre situation financière. **Elle est couverte par le secret professionnel** (article L. 511-33 du Code monétaire et financier) et vos réponses sont destinées à la seule information d'Arobas Finance et/ou de la société de gestion. Nous vous remercions de bien vouloir remplir le questionnaire ci-dessous et de le signer.

IDENTIFICATION : Monsieur Madame Mademoiselle

Nom : Nom de jeune Fille : Nb d'enfants rattachés au foyer

Prénoms : tél :

Date & lieu de naissance : email :

Adresse :

Code Postal : Ville : Pays (si différent de France)

Vous êtes : Célibataire Marié(e) Divorcé(e) Pacsé(e) Veuf/Veuve Concubin

Salarié Prof. Libérale Chef d'entreprise Artisan : Profession :

Retraité Étudiant Autre : Résident : français Autre :

Votre régime matrimonial : Communauté réduite universelle séparation de bien Participation aux acquêts

SITUATION PATRIMONIALE :

Votre situation vous permet-elle d'épargner une partie de vos revenus ? Oui Non

Votre revenu annuel imposable s'élève à (environ) :€ (dont€ de revenus fonciers).

Votre estimation de votre Impôt sur le revenu est de :€

Vous estimez votre situation patrimoniale à :€ dont,

Immobilier :€ (dont€ pour votre résidence principale)

Portefeuille titres :€ (dont€ en FCPI, FIP, SOFICA, FCPR, investissement bloqués)

Assurance-vie :€ (dont€ en fonds euros ou garanties).

Liquidités :€ Profil boursier : prudent défensif équilibré Dynamique offensif

Êtes-vous redevable de l'ISF ? Oui Non, si Oui montant de votre ISF :€

Utilisez-vous le Bouclier Fiscal ? Oui Non.

Quelle est l'origine des fonds que vous souhaitez investir ?

Épargne Succession/Donation Vente bien immobilier Cession entreprise Autres :

OBJECTIFS PATRIMONIAUX :

Objectifs d'investissements : retraite/prévoyance défiscalisation revenus de capital construction d'un patrimoine résidence secondaire projet professionnel spéculation Diversification de votre portefeuille autres :

Horizon d'investissement : En contre partie de l'avantage fiscal attaché à la souscription de parts du fonds, vous acceptez de conserver les parts pendant toute la durée de vie du fonds (hors cas légaux) Oui Non

EXPERIENCE EN MATIERE D'INVESTISSEMENT :

Avez-vous déjà réalisé des placements financiers avec un conseiller ? Oui Non

Déleguez-vous la gestion de votre portefeuille de valeurs mobilières ? Oui Non

Quels instruments entrent dans la composition de votre portefeuille de valeurs mobilières ?

Actions cotées Actions non cotées OPCVM actions OPCVM obligataires

OPCVM monétaires FCPI FIP FCPR agréé FCPR allégé

Eurolist Alternext Marché Libre Marchés étrangers Autres :

Quel(s) est (sont) l'(les) élément(s) qui vous a(ont) conduit à souscrire dans les FCPR, FCPI et FIP ?

Réduction Fiscale lors de la souscription Exonération fiscale lors du rachat

Connaissance du produit pour en avoir Attrait pour l'innovation diversification Autres

Mesure de la tolérance au risque : En contrepartie de l'avantage fiscal attaché à la souscription du produit, vous acceptez de prendre un risque élevé sur le capital investi et d'une non liquidité : Oui Non (réponse incompatible)

Si vous ne répondez pas aux questions, veuillez cocher la case ci-dessous : (répondre quand même à la question du dessus)

Je déclare avoir une expérience suffisante et une connaissance approfondie de toutes les problématiques d'investissement. Je demande explicitement de réaliser seul(e) mes investissements et je prends le risque de me voir refuser l'accès à l'investissement concerné.

Arobas finance décline toute responsabilité en cas de dépassement du plafond de défiscalisation calculé comme suit : 18.000€ + 6% du revenu brut imposable et qui entraînerait une perte des réductions fiscales acquises. Il vous incombe de calculer au plus juste ce montant au vu des informations dont vous disposez.

Je certifie avoir pris connaissance des notices d'information/Prospectus des fonds souscrits (y compris l'avertissement de l'AMF). Je reconnais avoir obtenu les informations nécessaires pour souscrire en connaissance de cause. Je reconnais que les informations ci-dessus sont exactes et sincères. Connaissances financières mauvaises bonne très bonne

Fait à le ... / ... /

(Signature du souscripteur)

123fcpi.com et 123fip.com

COMMENT SOUSCRIRE ?

PIECES A JOINDRE POUR TOUTE SOUSCRIPTION de FCPI et FIP

Nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez. Afin de procéder à la souscription, nous vous prions de bien vouloir retourner à :

AROBAS FINANCE
FCPI / FIP
55, rue Sainte Anne
75 002 PARIS

- Un exemplaire original complété et signé du bulletin de souscription.**
 - Modifié des frais d'entrées : exemple 102€ pour 1 part avec 2% des frais d'entrée.
 - Signé avec la mention « lu et approuvé » (*certain promoteurs demandent une formulation manuscrite en plus*).**N'oubliez pas de garder une copie en votre possession.**
- Le récépissé de démarchage financier** relatif au délai de réflexion. Celui-ci est en général contenu dans la première partie du bulletin de souscription.
- Votre règlement par chèque** libellé à l'ordre du nom du FCPI ou FIP avec les droits d'entrée inclus.
(*L'ordre est indiqué sur les bulletins de souscription, **n'établissez jamais votre chèque à notre ordre***)
(*Dans le cadre de la lutte contre le blanchiment des capitaux, le chèque doit provenir du compte du souscripteur*).
- Une copie** de votre carte nationale d'identité (recto/verso) ou des quatre premières pages de votre passeport **en cours de validité.**
- Une copie d'un justificatif de domicile** (quittance de loyer, facture de gaz, d'électricité ou de téléphone fixe) de moins de trois mois.
- La fiche de renseignement « mieux vous connaître »** : Cette fiche de renseignements s'inscrit dans le cadre des dispositions des articles L. 533-4 du Code monétaire et financier et des articles 321-46 et 411-53 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers. **Elle est couverte par le secret professionnel** (article L.511-33 du Code monétaire et financier) et est destinée à la seule information du commercialisateur et de la société de gestion du fonds. Cette fiche a pour objectif de vérifier l'adéquation de votre investissement avec votre expérience, vos besoins, vos objectifs et votre situation patrimoniale.
- Un relevé d'identité bancaire de votre compte titres** : Uniquement, si vous optez pour la livraison des parts sur votre compte titres. Nous vous conseillons de laisser les titres au nominatif pur chez le dépositaire du fonds puisqu'il n'y a pas de droits de garde, ce qui ne sera sans doute pas le cas dans votre banque habituelle.

Nous vous accuserons réception de votre souscription par courrier électronique, pour cela, pensez à renseigner votre adresse e-mail.

Sincèrement,

Nicolas BAZINET

Besoin d'une information, d'un conseil : nous vous répondons au 01 77 39 00 15 ou par mail info@arobasfinance.fr

AROBAS FINANCE S.A.R.L. au capital de 132 132 euros, RCS Paris B 424 317 162 – Code APE : 7022Z
Société de Conseils en gestion de patrimoine et Société de courtage d'assurances enregistré à l'ORIAS (www.orias.fr) sous le numéro : (07 029 469). **Statut de Conseiller en Investissements Financiers (CIF)** référencé sous le numéro (E001265) par l'ANACOFI-CIF (www.anacofi.asso.fr) association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org). **Activité de démarchage bancaire et financier** : société enregistrée sous le numéro : 2053405413VB (www.demarcheurs-financiers.fr) conformément à l'article L341-6 alinéa4 et L341-12 du Code Monétaire et Financier. **Activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce** : carte professionnelle numéro T12062 délivrée à Paris et portant la mention selon laquelle la société s'est engagée à ne recevoir aucun fonds. **Garantie Financière et Responsabilité Civile Professionnelle** n° 114 231 743 de la compagnie MMA-COVEA Risks, sise au 19,21 allée de l'Europe, 92 616 CLICHY Cedex. **Loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés** : en application de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 la société Arobias Finance a déclaré auprès de la CNIL sa détention d'informations collectées : récépissé n° 1265621 (www.cnil.fr).

55, rue Sainte Anne - 75002 PARIS

Téléphone : 01 77 39 00 15 – fax : 01 40 26 94 02 Email : info@arobasfinance.com – www.arobasfinance.com